



Ville de Pecquencourt

Arrêté Municipal

Ville de Pecquencourt,
place du Général de Gaulle
59146 Pecquencourt

N° 2024/04/2127

Cérémonie du 79ème anniversaire du 08 MAI 2024

Téléphone : 03.27.94.49.80
E-mail : mairie@pecquencourt.fr
Du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Le Maire de la Commune de PECQUENCOURT
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code de la Route,
Considérant que pour le bon déroulement du défilé du 8 mai 2024, une sécurisation de la manifestation sera encadrée par le service de la Police Municipale et les services technique de la commune de PECQUENCOURT.
La déambulation se fera de la manière suivante.

Arrête

ARTICLE I :

Afin de sécuriser le cortège du défilé du 8 mai 2024, il empruntera les axes suivants :

- Rassemblement Avenue BARROIS (face à l'école primaire Charles PERRAULT)
- Rue Avenue BARROIS
- Rue Maurice THOREZ
- Rue Gustave COLIEZ
- Rue Estienne D'ORVES
- Rue d'ANCHIN
- Place du Général DE GAULLE
- Rue de la Poste

Le début du défilé est à 11h15. Il terminera à la salle des fêtes.

Le cortège fera un dépôt de gerbes sur le monument aux morts derrière l'église.

ARTICLE II :

La sécurisation du défilé sera encadrée par la Police Municipale

Un véhicule des services technique fermera le cortège.

La circulation des axes précités pourra être interrompu en fonction du déroulement de la cérémonie.

ARTICLE III :

Les services de police ainsi que les services techniques de la ville, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté. Il sera affiché 48h avant la manifestation afin d'en avertir la population de la gêne occasionnée.

Fait à PECQUENCOURT, le 19 avril 2024

Le Maire

Joël PIERRACHE

